



*Canoë Kayak Thonon*

partenariat  
partenariat  
**dossier de**  
**partenariat**

# Bonjour,

Nous vous invitons à lire ce petit dossier jusqu'au bout qui, au-delà du partenariat et quelle que soit votre décision, vous permettra de découvrir le club et les atouts de notre lac et peut être aurons-nous le plaisir de vous recevoir pour une activité nautique.



## Le club

## Année 2014

Le club *Canoë Kayak Thonon* existe depuis 1984. Il est situé à la base nautique des Clerges (GPS 46.373095, 6.470599) dont il partage les lieux avec le club d'aviron de Thonon-les-Bains. Il est affilié à la F.F.C.K.

Un nouveau bureau a été élu pour l'année 2015. Il est constitué de :

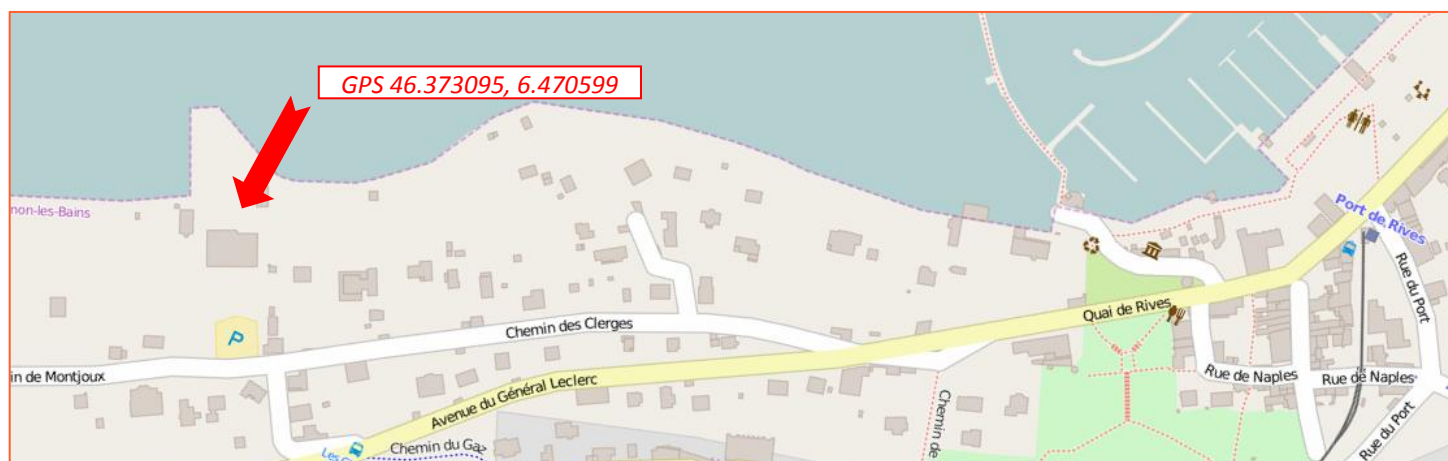
- Thierry Reygnier, président ;
- Stéphane Tréguier, trésorier ;
- François Ruche, secrétaire.

Le comité est constitué de 13 personnes, afin de représenter toutes les pratiques et tous les publics.

Le club a compté 72 adhérents.

Nous avons développé deux nouvelles activités : la pirogue à balancier (Va'a) et le « Stand Up Paddle » (SUP ou planche à pagaie).

L'investissement de 7 000 € s'est concentré autour de ces deux nouvelles activités : achat d'une pirogue, achat de plusieurs planches de SUP.



# Les activités

Le club propose :

Les activités classiques de la Fédération Française de Canoë et de Kayak aux licenciés qui souhaitent se diriger vers la compétition :

- Le kayak et canoë de slalom ;
- Le kayak et le canoë de descente ;
- Le kayak « rodéo » ou freestyle ;
- Le kayak de course en ligne.

Les activités orientées vers le loisir et la détente :

- Le kayak de randonnée (kayak de mer) sur le lac ;
- Le kayak de haute-rivière ;
- Le canoë de randonnée ;
- Le stand up paddle.

La pirogue polynésienne ou Va'a.



## Nos actions

Le club s'intègre dans les activités sportives proposées par l'office municipal des sports de Thonon-les-Bains. L'équipe est constituée uniquement de bénévoles dont beaucoup sont brevetés d'état ou moniteurs fédéraux.

Notre action s'oriente d'abord vers les jeunes mais nous ne négligeons pas l'activité de loisir, de découverte et de détente pour les adultes.

Au travers d'un planning disponible sur internet depuis notre site web <http://www.ckthonon.fr>, nous proposons des séances tout au long de la semaine du lundi au samedi.

Des sorties sont également organisées suivant les occasions et les demandes (stages en Ardèche, sortie le dimanche, compétitions, etc.)

# Nos moyens

La ville de Thonon-les-Bains nous héberge dans la Base Nautique des Clerges avec le club *Chablais Aviron Thonon*. Nous jouissons d'une place privilégiée avec un ponton et une plage d'embarquement.

Nous possédons un parc conséquent de bateaux mais relativement vieillissants. Le prix d'un bateau, d'une pagaie sont assez élevés et sans demi-mesure quand il s'agit de matériel de compétition : 300 à 1 200 € pour un bateau polyéthylène et de 1 500 € à 3 000 € pour un bateau de compétition, de 40 € à 400 € pour une pagaie.

Nous possédons également un camion 9 places avec deux remorques pour les déplacements.

Pour subvenir aux besoins du club, nous exploitons différents vecteurs :

- La vente des licences ;
- La subvention de la mairie ;
- La location de bateaux ;
- Les séances de kayak en groupe pour les scolaires et les centres de vacances ;
- Cette année, nous souhaitons proposer aux entreprises telle que la vôtre, des sorties kayak, stand up paddle et séance pirogue, les soirs d'été ou en week-end !



## Pourquoi cette démarche ?

Contrairement à d'autres activités, les adhérents ne peuvent pas tous posséder un bateau et une pagaie au regard du prix et de l'encombrement. Le matériel annexe comme les gilets, les pagaies, les casques, les jupes, s'use à grande vitesse et nous devons faire face constamment à une vague de remplacement, afin de pérenniser l'activité et pratiquer en toute sécurité.

Les recettes actuelles ne nous permettent pas d'assurer les changements nécessaires. Nous cherchons par conséquent des nouvelles sources de revenus en proposant pour cette année, d'une part les activités aux entreprises, et d'autre part la possibilité de partenariat.

# La proposition de partenariat

## Le don

Le format du partenariat le plus courant reste le format numéraire par chèque ou virement. Cependant, nous restons ouverts à toute autre forme d'aide. Nous ne fixons aucun montant ou forfait ; quelle que soit la somme, ce sera grandement apprécié et apprécié.

## L'échange

Nous nous engageons, avec votre accord, à publier vos références et souligner votre support à notre association sur l'ensemble de nos moyens de communications : site internet, tracts, stickers. A ce titre, nous vous solliciterons alors pour obtenir vos supports visuels de communication.

## La contrepartie

Le versement effectué entraîne une **réduction d'impôts de 60 %** de la somme versée (Art 238 bis du CGI). De plus, nous vous proposons **25% de la valeur du don en prestation** de kayak, canoë ou SUP (sur une base de 15€/personne).

Exemple : *vous faites un don de 200 € qui ouvre droit à une réduction d'impôts de 120 € et une prestation de kayak, canoë ou SUP sur le lac pour 3 personnes.*

## Cerfa n°11580\*03

A la réception de votre don, nous vous renverrons le cerfa de reçu de dons à un organisme d'intérêt général.

## Comptes

A l'issue de l'assemblée générale de fin d'année, nous vous ferons parvenir le compte de résultat de l'année.

En espérant vous faire partager notre passion des activités nautiques,  
du lac et des rivières.

Canoë Kayak Thonon-les-bains  
Base nautique des Clerges  
74200 THONON-LES-BAINS  
Mobile : 06 52 80 14 15  
Email : [info@ckthonon.fr](mailto:info@ckthonon.fr)  
Site : <http://www.ckthonon.fr>

# CONVENTION DE MÉCÉNAT ANNUEL (à renvoyer signé par courrier ou e-mail)

## Entre l'association sportive :

Canoë Kayak Thonon – Base nautique des Clerges – 74200 Thonon-les-Bains  
Président : Thierry Reygnier – Trésorier : Stéphane Tréguier – Secrétaire – François Ruche

## Et l'entreprise mécène :

.....  
.....  
.....  
.....

## Il est convenu et décidé ce qui suit :

1. La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant :  
*Aide à l'investissement en matériel de navigation et de sécurité afin de favoriser et pérenniser l'activité des jeunes pour la découverte et la compétition de l'activité.*
2. L'entreprise mécène versera à l'association la somme de :  
.....
3. L'association s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise donatrice sur les supports d'information de l'action ou de la manifestation.
4. L'association s'engage à rembourser l'entreprise mécène si elle décide de ne pas réaliser le projet ou de ne plus y faire participer l'entreprise avant la fin de l'année civile.
5. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.

A ..... le ..... / ..... / .....

Représentant de l'entreprise

Représentant de l'association

Crédit Mutuel							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise			
10278	02409	00011876049	64	EUR	CCM DU CHABLAIS		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)					
FR76	1027	8024	0900	0118	7604	964	CMCIFR2A
<b>Domiciliation</b> CCM DU CHABLAIS 12 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 74200 THONON LES BAINS Tél : 08-20-36-46-92				<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b> ASS CANOE KAYAK THONON CHEZ MR TREGUIER 41 AVENUE DE CORZENT 74200 THONON LES BAINS			
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			